



## Section de Vénissieux

Date : 9/11/2018

Amendement    Retenu     Rejeté

**unanimité**

# FICHE D'AMENDEMENT

**ATTENTION, UN SEUL AMENDEMENT PAR FICHE**

### SITUATION DANS LE TEXTE

Numéro de partie (préambule ou partie de 1 à 6) : 3

Page 11 et 12: **Protection sociale** :

### RÉDACTION DE L'AMENDEMENT

#### Page 11

► **Lignes 27 à 30 Rajouter ligne 27 la partie surlignée en gras**

Travail, Emploi, salaire, (marché du travail), **sécurité sociale (santé et perte d'autonomie, retraite, famille, logement)**, services publics, biens communs et développement humain, rôle de l'entreprise et de la production, pouvoirs, institutions politiques, finance et mondialisation : tels sont les chantiers du communisme que nous devons investir immédiatement.

**Ligne 54 : Rajouter la partie surlignée en gras, après d'une protection sociale...**

...dédiée à la sécurisation des parcours de vie, (santé et perte d'autonomie, **situation de handicap, retraite, famille, logement**) de la petite enfance au grand âge, efficace parce que financée à partir des richesses créées dans les entreprises.

► **Insérer après le paragraphe ci-dessus, le paragraphe ci-dessous**

Une nouvelle sécurité sociale, articulée à l'avancée d'une sécurité d'emploi et de formation, au développement de nouveaux services publics.

Démantèlement systématique du système de retraite solidaire, de la politiques familiale, difficultés de se loger décemment, un vieillissement de la population qui entraîne l'augmentation des maladies chroniques et la perte d'autonomie, la prise en charge de tous les accidents de la vie, la nécessaire éducation à la santé et à la prévention en santé, au plus près des citoyens, à l'école, la fac, dans les quartiers et sur les lieux de travail, la non marchandisation du corps humain comme de chacun de ses éléments sont autant défis à relever. Ils pourront l'être sous trois conditions :

- Avec une Sécurité Sociale Universelle du 21<sup>ème</sup> siècle, financée par des prélèvements sur les richesses produites aux moyens exclusifs de la cotisation sociale assise sur le salaire et les revenus financiers des entreprises. La nouvelle sécurité sociale permet notamment le remboursement à 100% des soins prescrits ;
- Avec le développement et l'appropriation sociale du service public de la santé, rénové et démocratisé, étendu à la perte d'autonomie et à la prévention, organisé au plus près des populations, par le développement de centres de santé, permettant une prise en charge humaine de la naissance à la fin de vie ;
- Avec le gain de la maîtrise sociale de la production des outils indispensables aux diagnostics et aux traitements, avec la constitution d'un pôle public du médicament et du biomédical.